Centre Hospitalier de Rumilly Gabriel DÉPLANTE

POLE DE GERONTOLOGIE

SECRETARIAT DE GERONTOLOGIE
☎ 04 50 01 80 81
Fax 04 50 01 80 52
Email : accueil.gerontologie@ch-rumilly.fr

Mr LAMIREAU Thierry

Rumilly, le 15 janvier 2015

Monsieur,

Sensible au deuil qui touche votre famille, l'équipe soignante de la Résidence des Cèdres vous présente ses sincères condoléances.

Comme convenu, veuillez trouver ci- joint le compte rendu de l'entretien du mercredi 07 janvier 2015 avec le Docteur PRATO ainsi que Le cadre de santé Mme PELLET, au sujet de Mme LAMIREAU Ginette.

La rencontre a été organisée à l'initiative du Docteur Prato et de madame Pellet à la suite de la fracture de péroné de Mme Lamireau Ginette.

Le dimanche 04 janvier 2015 vers 17h, lors du soin de nursing effectué par une aide-soignante, Mme Lamireau a perdu l'équilibre et a été accompagnée dans son fauteuil. Devant des douleurs non résolutives du membre inférieur droit, la résidente est vue par le médecin du service, le Dr Prato le mardi 06 janvier. Elle est transférée aux urgences de l'hôpital de Rumilly pour examen radiologique le lendemain matin. Une fracture de l'extrémité inférieure du péroné est diagnostiquée, un traitement par botte plâtré est initié pour 6 semaines. La patiente revient dans le service le jour même.

Un retard de 24h dans la prise en soin de cette fracture est regrettable pour la patiente puisque le Dr Prato n'a pas été renseigné de la perte d'équilibre de Mme Lamireau et cette douleur ne lui a été signalée que 36h après la chute. Il n'y a pas de complication pouvant être imputé à ce retard.

Mr Lamireau exprime son mécontentement quant à la prise en soin de sa maman dans la structure depuis son retour d'hospitalisation, le 15 décembre 2014, dans le cadre d'une altération d'état général sur un contexte d'insuffisance respiratoire chronique. Il estime que son état de santé nécessite des soins de nursing exercés par 2 soignants. Il juge que les pertes d'équilibre et la perte de la force musculaire de sa maman sont incompatibles avec des soins réalisés par 1 soignant.

Mme Pellet et Dr Prato expliquent que le maintien de l'autonomie des résidents est un objectif principal de la résidence des Cèdres. Les soins de Mme Lamireau sont réalisés par 1 aide-soignante car la résidente a une autonomie résiduelle qui lui permet de se maintenir debout, marcher de son lit à sa salle de bain mais également de faire une dizaine de mètres dans le couloir avec un déambulateur et accompagné d'un soignant. Les chutes ne sont malheureusement pas toujours évitables malgré les précautions prises.

Dans le cas de Mme Lamireau, le service reconnaît sa responsabilité dans le retard de prise en charge de cette fracture. L'ensemble de l'équipe vous prie de l'excuser pour ce regrettable dysfonctionnement.

Mr Lamireau exprime également son inquiétude quant à la rougeur et la douleur au niveau des plis de l'aine de sa maman, ainsi que l'inconfort procuré par le nouveau fauteuil roulant car jugé trop étroit.
Le docteur Prato s'attache à proposer le traitement antalgique le plus adapté à la prise en soin de la douleur de votre maman (palier 2). Il s'engage également à prévenir le kinésithérapeute du service pour mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'installation au fauteuil.

Mr Lamireau souligne enfin le délai anormal de réponse aux sonnettes d'appel malade. Ce dysfonctionnement est connu du service et est en cours de réparation. Une solution permet actuellement de partiellement corriger le problème mais, malheureusement, la vétusté du système complexifie la réparation.

Nous entendons et comprenons votre mécontentement. Si vous le souhaitez, nous vous invitons à saisir la Commission des Relations avec les Usagers et la Qualité de la prise en charge du Centre Hospitalier de Rumilly dont vous trouverez ci-joint la plaquette d'information.

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

Le Médecin

Docteur Prato

La Cadre de Santé

D. Pellet

1 rue de la Forêt
CS 70088
74151 RUMILLY Cedex
04 50 01 80 00
www.ch-rumilly.fr